

Séance plénière des 15 et 16 décembre 2016

Lancement du Très Haut Débit dans sept départements du Grand Est

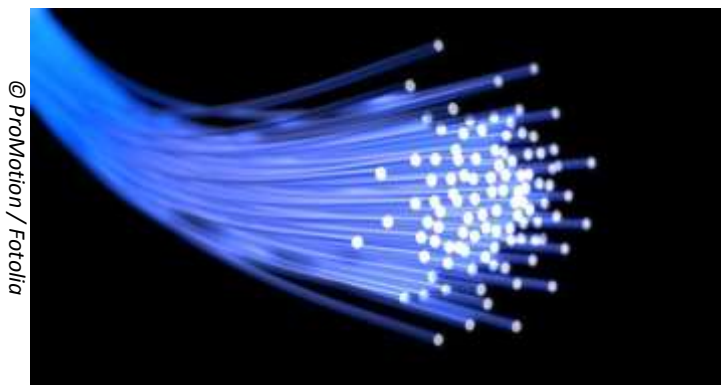
La Région Grand Est, réunie en séance plénière sous la présidence de Philippe Richert, a approuvé le déploiement du Très Haut Débit dans sept départements du Grand Est, ce vendredi 16 décembre 2016, à la Maison de la Région, à Metz.

L'objectif est de permettre l'accès au Très Haut Débit pour tous dans les Ardennes, l'Aube, la Marne, la Haute-Marne, la Meurthe-et-Moselle, la Meuse et les Vosges, exclusivement à la fibre optique intégrale. La conception, la construction, l'exploitation, la commercialisation et la maintenance du réseau, ainsi que le financement seront réalisés par voie de délégation de service public concessive (cf. page 2), là où l'initiative privée fait défaut.

Le déploiement s'effectuera en deux tranches :

- une tranche ferme concernant toutes les communes dans lesquelles le Web transite par le réseau ADSL,
- une tranche conditionnelle pour les communes qui disposent d'un réseau câblé proposant une offre incluant la télévision, le téléphone et Internet avec un débit minimum de 30 Mbit/s.

Cette opération s'inscrit dans le cadre d'un projet commun d'aménagement numérique du territoire, élaboré conjointement par la Région Grand Est et les sept Départements concernés. Il représente environ 830 000 prises (en-dehors des communes où les opérateurs privés investissent sur leurs fonds propres) pour un investissement total estimé à **1,3 milliard d'euros** (création du réseau et raccordements du client final). Les premières études devraient être menées dès 2018.



Véritable **mission de service public**, il s'agit d'une action majeure pour **renforcer l'attractivité et la compétitivité** de notre territoire, pour une région 100% connectée.

L'aménagement numérique et la couverture en Très Haut Débit du territoire sont en effet une préoccupation de premier ordre pour la Région. Ils constituent l'un des piliers du développement de son territoire. Les

nouveaux usages des entreprises, des services publics (administration électronique, développement de la télésanté, etc.) et du grand public nécessitent en effet des débits de plus en plus performants et une qualité de service élevée.

Sur le territoire alsacien, la Région Grand Est pilote déjà, en liaison avec les deux Départements, la première concession fibre optique lancée en France et confiée à l'entreprise Rosace, visant au raccordement de 696 communes, soit 380 000 prises à l'horizon 2021. Cette opération représente un investissement de **450 M€** au total. La Région préfinance l'intégralité de la contribution publique, soit **163,9 M€**; l'Europe, l'Etat (Plan France THD), les deux départements et les communes ou intercommunalités d'Alsace soutiendront la Région au fur et à mesure de l'avancement du projet.

En Moselle, le Syndicat Mixte Moselle Fibre entend raccorder 140 000 prises en cinq ans. Plusieurs EPCI disposent par ailleurs d'un réseau intercommunal Très Haut Débit.

Rappel sur la délégation de service public concessive

La concession est un contrat « tout en un » où l'opérateur (concessionnaire) :

- est chargé de toutes les tâches liées au réseau Très Haut Débit,
- porte les études, réalise les travaux, assure l'exploitation et la commercialisation,
- apporte également un financement.

La concession permet ainsi :

- une responsabilisation de l'opérateur, étant chargé à la fois des études, du réseau puis des travaux et de la mise en service commercial,
- une économie de frais : pas de structure porteuse dédiée, la Région assure un portage et une responsabilité unique (administrative et financière),
- un déploiement sur une durée plus courte, à budget constant et maîtrisé (le concessionnaire s'engage sur une contribution publique fixée d'avance).

CONTACT PRESSE

Gaëlle Tortil-Texier

06 78 79 93 36

Service presse

03 88 15 68 94

presse@grandest.fr

gaelle.tortil-texier@grandest.fr